

## **SIGNATURE DU CONTRAT DE RIVIERE DE LA GISCLE ET DES FLEUVES COTIERS DU GOLFE DE SAINT TROPEZ**

**27 Octobre 2015**

**COMPTE-RENDU**

### **Membres présents :**

**Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez :** M. Vincent MORISSE, Président de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez, Président du comité de rivière, Maire de Sainte-Maxime

**BORMES-LES-MIMOSAS :** M. Claude LEVY, conseiller municipal

**CAVALAIRE :** M. Philippe LEONELLI, Maire de Cavalaire, M. Jean-Paul DUBOIS, conseiller municipal

**COGOLIN :** M. Marc-Etienne LANSADE, Maire de Cogolin, vice-président de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez, en charge de la compétence cours d'eau, Mme Patricia PENCHENAT, conseillère municipale

**COLLOBRIERES :** M. Michel ARMANDI, adjoint au Maire

**GASSIN :** Mme Anne-Marie WANIART, Maire de Gassin, M. Robert PESCE, adjoint au Maire

**GRIMAUD :** M. Alain BENEDETTO, Maire de Grimaud

**LA CROIX-VALMER :** M. Bernard JOBERT, Maire de la Croix-Valmer, Mme Catherine HURAUT, adjointe au Maire

**LA MOLE :** M. Raymond CAZAUBON, Maire de La Mole, Président du SIDECM

**PLAN-DE-LA-TOUR :** M. Frédéric BRANSIEC, adjoint au Maire

**RAMATUELLE :** M. Georges FRANCO, conseiller municipal

**REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR :** Mme Christine SANDEL, conseillère régionale déléguée à la protection du littoral et des milieux marins, Mme Anna MORISSET, Mme Claudine FENNIRA

**DEPARTEMENT DU VAR :** M. Marc GIRAUD, Président du Conseil Départemental du Var, M. Hugues BRO, Mme Ingrid MANSOURI, Mme Sophie PESENTI, M. Philippe VOYEMME

**SDIS du Var :** M. Serge DENEUBOURG

**PREFECTURE DU VAR :** M. Philippe PORTAL, Sous-Préfet de Draguignan

**AGENCE DE L'EAU :** Mme Gaëlle BERTHAUD, Directrice régionale, Mme Valérie PATEY

**DDTM du Var :** Mme Chantal REYNAUD, Mme Christine SAVIGNAC

**ONEMA :** M. Eric BOSSU

**Association pour la Sauvegarde et l'Aménagement de la Vallée de la Môle :** Mme Catherine BIRON, Présidente

**Chambre d'Agriculture du Var :** M. Alexandre LATIL

**Fédération des vignerons indépendants du Var :** M. Pierre AUDEMARD

**Fédération du Var pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique :** M. Louis FONTICELLI, Président

**Maison Régionale de l'Eau :** M. Georges OLIVARI, directeur

**Syndicat des riverains de la Gisèle :** M. Jean-Marie TROEGELER, Président

**Union Départementale du Var pour la sauvegarde de la Vie et de la Nature :** Mme THYS

**Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez :** Mme Martine CANAPA, directrice générale des services, Mme Danièle TALPAERT, directrice du pôle environnement, cadre de vie et

développement durable, Mme Marie-Christine ABIME, responsable des moyens généraux, Mmes Céline KOCH et Katia ENRIOTTI, chargées de communication

**Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez service cours d'eau** : M. Benjamin VAN LUNSEN, responsable du service et chargé de mission contrat de rivière, M. Vincent GERMANO, chargé de projets inondation, Mme Isabelle MELLANO, assistante de gestion, Mme Josiane GIRODONGO et M. Geoffrey BLANC, techniciens de rivières, Mme Marie-laure BERTHOMMÉ, chargée de mission qualité et ressource en eau

**Membres excusés :**

**GRIMAUD** : M. Christophe GERBINO, Adjoint à l'environnement

**LA GARDE-FREINET** : M. Jean-Jacques COURCHET, Maire de La Garde-Freinet

**LE RAYOL-CANADEL** : M. Denis CAZALI, Secrétaire général

**PLAN-DE-LA-TOUR** : Mme Florence LANLIARD, Maire du Plan-de-la-Tour

**SAINTE-MAXIME** : M. Patrice AMADO, adjoint au Maire

**DREAL** : Mme Caroline CHARDIN

**Association de défense du quartier des pommiers** : M. Bernard MILESI

**Association droit de vivre et travailler au pays** : M. Joaquim PIRES

**Association du Grand Pont** : M. Lévy MICHELOT

**Cave coopérative de Grimaud** : M. Pascal ETIENNE, Président, M. François MALLE, directeur

**Chambre de Commerce et d'Industrie du Var** : M. Bertrand LE GUINER

**Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Var**

**Comité du tourisme**

**Fédération des vignerons indépendants du Var** : M. Matthieu DE WULF, Mme Sandra TESSAROTTO

**Union Départementale du Var pour la sauvegarde de la Vie et de la Nature** : M. VAISSIERE

---

**M. MORISSE**, Président de la Communauté de communes, ouvre la séance à 10h50.

Il remercie Madame le Maire de Gassin de son accueil pour cette cérémonie de signature de Contrat de rivière et chacun des partenaires signataires techniques et financiers. Il remercie également les maires des communes de l'intercommunalité mais aussi des communes situées plus en amont du bassin versant de la Môle ainsi que les associations syndicales.

Il exprime sa satisfaction à l'aboutissement d'une démarche à laquelle il a pu participer en soumettant le dossier de candidature au comité de bassin à Lyon en décembre 2013. Après un important travail d'animation par le service cours d'eau, le conseil communautaire a voté en avril dernier, à l'unanimité, un engagement des actions propres à l'intercommunalité avec un budget d'investissement pluriannuel d'un montant de 11 072 000 euros. Le 23 avril dernier, le comité de rivière validait le contenu du dossier définitif du Contrat de rivière avec des actions qui répondent aux enjeux locaux (gestion des inondations) mais aussi plus durables (préservation de la ressource et milieux naturels associés). Depuis, l'Agence de l'eau, la Région et le Département ont validé la cohérence des actions et leurs contributions financières respectives. Il remercie l'engagement sans faille des financeurs.

Il ajoute que la collectivité s'est déjà fortement engagée pour la prise de compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Le Contrat de rivière, tout comme le Programme d'Actions de Prévention des Inondations du bassin versant du Préconil, sont des outils au service des élus pour anticiper l'exercice de cette compétence.

Enfin, il évoque les incidents dramatiques des récentes inondations survenus dans les Alpes-Maritimes et rappelle que le risque zéro n'existe pas avant de demander un moment de silence en mémoire des victimes.

Il cède ensuite la parole à M. LANSADE, en charge de la compétence cours d'eau à la Communauté de communes.

**M. LANSADE** salue l'hommage rendu et évoque des erreurs passées d'aménagement urbain qui ont conduit à de telles situations et ne doivent pas être reproduites.

Il formule ensuite sa satisfaction à l'aboutissement que représente la signature du Contrat de rivière. Il souligne que si le temps d'élaboration peut paraître relativement long, il est garant d'une programmation d'actions cohérentes et concertées.

Il insiste sur l'opérationnalité des actions et cite notamment :

- les travaux de restauration de la végétation qui évite les phénomènes d'embâcles,
- l'enlèvement des déchets perpétuellement apportés dans les cours d'eau et dont la destination finale est la mer Méditerranée,
- des travaux d'aménagement des cours d'eau lorsque les berges sont fragilisées et qu'un bien commun est en danger, ou encore, qui permettent de réduire l'inondabilité des biens les plus vulnérables,
- mais aussi les travaux d'aménagement qui permettent aux rivières de retrouver « leur place » et de mieux fonctionner.

D'autres actions sont évoquées dans le domaine de la prévention et dans la préservation des ressources à la hauteur du cadre de vie exceptionnel du bassin versant mais également des études pour mieux comprendre le fonctionnement hydraulique et hydromorphologique des fleuves côtiers.

Il explique ensuite que des actions ont déjà démarré : sur les 33 actions portées par la Communauté des communes sur la première phase du Contrat de rivière, 14 sont déjà en cours. Ceci est rendu possible grâce aux moyens conséquents qu'ont bien voulu mobiliser les élus pour résoudre ces enjeux de l'eau et des rivières sur le territoire.

Par ailleurs, il souligne la nécessaire solidarité amont / aval et unité des élus pour la gestion des inondations, indissociable des autres enjeux du territoire. La répétition des phénomènes de crues extrême doit interroger sur l'aménagement du territoire, les conséquences de l'urbanisation, et la manière de ne pas reproduire les erreurs du passé mais plutôt de les réparer.

Enfin, il rend un hommage appuyé aux fonctionnaires de la Communauté de communes qui travaillent avec efficacité et implication sur ces sujets de cruciale importance, avant de céder la parole au Président du Conseil Départemental du Var.

**M. GIRAUD** remercie les partenaires et plus particulièrement M. le sous-Préfet, Mme le Maire de Gassin de son accueil, l'Agence de l'eau, le Conseil Régional et M. le Président de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez qu'il salue également en qualité de Maire de Sainte-Maxime.

Il revient sur les faits marquants des inondations du 3 octobre à Nice et invite à raisonner avec beaucoup d'humilité afin de, si ce n'est réparer les erreurs passées, pouvoir faire mieux. Il évoque ensuite les événements dramatiques de novembre 2014 qui ont directement concerné le golfe et salue l'engagement politique et l'énergie des services pour minimiser les conséquences des inondations et mieux organiser la gestion de crise.

Il exprime son attachement à venir personnellement pour signer le Contrat de rivière de la Giscle et fleuves côtiers, quatrième contrat dont le Département est signataire depuis le début de l'année 2015. Il souligne que c'est son troisième passage dans le golfe et que ce ne sera pas le dernier puisque le Département investit également dans d'autres projets locaux tels que la liaison Vidauban/ Sainte-Maxime avec le SIDECM ou encore avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement avec la commune pour La Croix-Valmer.

Au-delà de l'accompagnement technique et financier, il expose le soutien du Département en termes de gouvernance. Il évoque la loi NOTRe et ses impacts dans l'engagement des conseils départementaux et le transfert de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) aux Communautés de communes en 2017, mais rassure sur le soutien du Département d'ici là. Il cite notamment le Schéma départemental d'eau et d'assainissement.

Il cède ensuite la parole à Mme SANDEL, conseillère régionale déléguée littoral et milieux marins.

**Mme SANDEL** salue le travail engagé qui permet d'aboutir à la signature du Contrat de rivière et témoigne de la qualité de cet outil de gestion concertée avec plus de 25 contrats de rivière signés par la Région.

Elle confirme le fait que les porteurs de projet devront faire face à une future mutation induite par les lois MAPTAM et NOTRe et félicite l'anticipation de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez pour l'exercice de la compétence GEMAPI. Elle souligne la nécessaire approche globale gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, et ce par bassin versant, en réponse aux phénomènes catastrophiques des Alpes-Maritimes.

Elle explicite l'émanation d'une gouvernance régionale pour renforcer le lien de proximité et valoriser les démarches locales, à travers l'AGORA (Assemblée pour une Gouvernance Opérationnelle de la Ressource en eau et des Aquifères). La solidarité, la sobriété, la gouvernance partagée, la maîtrise publique et la cohérence en termes d'aménagement constituent les cinq piliers de cette démarche en faveur de la gestion de l'eau.

Elle rappelle que la Région investit dans les problématiques de gestion de l'eau, principalement grâce au Contrat Plan Etat Région d'un montant de 28 millions d'euros dans lequel plus d'une vingtaine d'actions renvoient à des Contrats de rivière. Elle cite également les autres domaines de compétences de la Région qui permettent de promouvoir la gestion de l'eau et notamment dans l'éducation.

Elle remercie enfin le Président et les services techniques avant de céder la parole à la directrice de la délégation de Marseille de l'Agence de l'eau.

**Mme BERTHAUD** confirme l'engagement de tous, symbolisé par la signature du Contrat de rivière. Elle expose les particularités de ce territoire attractif avec un patrimoine exceptionnel au cœur de l'économie local ; une sensibilité particulière du territoire aux conséquences du changement climatique ; et une majorité de masses d'eau (75%) dont la morphologie est malheureusement dégradée. Cependant, elle ajoute que des éléments forts permettent de répondre à ce constat et qu'une autre gestion des milieux aquatiques est possible. Cette autre gestion doit notamment laisser davantage d'espace aux cours d'eau et ralentir les écoulements.

Elle félicite l'engagement soutenu de la Communauté de communes et rappelle un passage en comité de bassin remarquable.

Elle souligne en particulier l'approche hydro morphologique pour la restauration de trois kilomètres de la rivière La Garde et l'analyse coûts bénéfiques qui permet d'estimer le coût des dommages évités. Elle rappelle l'exécution parallèle et complémentaire du Programme d'Actions de Prévention des Inondations.

Concernant les enjeux qualité et quantité, elle salue l'embauche d'une chargée de projet et la prise de compétence Assainissement Non Collectif par la Communauté de communes. Elle cite également les économies d'eau qui seront incitées auprès des établissements touristiques et l'utilisation des eaux usées pour des usages extérieurs.

Autant d'actions exemplaires qui mobilisent des engagements financiers exceptionnels de l'Agence de l'eau avec des projets subventionnés jusqu'à 80%. Plus de la moitié des subventions de l'Agence de l'eau sont bonifiées de façon exceptionnelle pour atteindre un montant total de 9,5 millions d'euros.

Elle salue la force de la gouvernance installée et la dynamique lancée en la qualifiant d'exemple à suivre et remercie les services techniques pour l'efficacité de leur travail. Elle conclue finalement sur le caractère exceptionnel de ce Contrat de rivière avant de céder la parole à M. le Sous-Préfet.

**M. PORTAL** se satisfait de la mobilisation de tous les acteurs représentés.

Il félicite l'ambition et la coopération de l'ensemble des élus de la Communauté de communes, qui réussissent de façon exemplaire à passer outre le sentiment d'exclusion de l'échelle communale.

Il remercie les services de l'Etat et de la fonction publique territoriale pour leur qualité de travail et encourage leur détermination à travailler ensemble.

**M. MORISSE** remercie chacun des intervenants et cède la parole à M. VAN LUNSEN, chargé du Contrat de rivière pour une présentation synthétique.

---

*☞ Support de présentation joint au présent compte-rendu.*

**M. VAN LUNSEN** explicite la démarche du Contrat de rivière de la Gisle et des fleuves côtiers qui émane d'un large processus de concertation animé par la Communauté de communes, qui permet de solliciter certains financements au-delà des aides classiques et la mobilisation de 12 maîtres d'ouvrages locaux. Sur une période totale de 6 ans, le Contrat de rivière est mis en œuvre en deux temps avec un bilan à mi-parcours en 2017 qui permettra de confirmer ou préciser les actions à réaliser dans la seconde phase.

D'une superficie de 358 km<sup>2</sup>, le territoire englobe 3 fleuves côtiers et leurs affluents, 2 intercommunalités et une population résidente de 44 000 habitants (multipliée par 5 en période estivale) pour 90 kilomètres de cours d'eau en gestion.

Les 6 grandes problématiques du territoire sont citées :

- des inondations récurrentes, souvent dévastatrices
- une culture « cours d'eau » encore peu développée sur le territoire
- une ressource en eau fortement sollicitée, déficitaire et fragilisée
- une morphologie des cours d'eau particulière, fortement altérée par les aménagements anthropiques et travaux antérieurs
- une qualité des eaux altérée par des pollutions diverses
- un ensablement des embouchures problématique sur le plan hydraulique et socio-économique.

Par thématique sont ensuite exposés des exemples concrets d'actions, le nombre total d'actions prévues, les principaux maîtres d'ouvrage et les coûts (principalement travaux et études).

Par ailleurs, la mise en ligne d'une plateforme internet permet une information sur les actions réalisées ou en cours et une sensibilisation élargie : [www.cc-golfedesainttropez.fr/noscoursdeau](http://www.cc-golfedesainttropez.fr/noscoursdeau)

Au total ce sont 68 actions recensées pour un total de 38,8 millions d'euros dans la première phase du Contrat, dont un tiers est financé par l'Agence de l'eau, la Région PACA et le Département du Var.

M. VAN LUNSEN invite l'assemblée à réagir ou demander des précisions.

**M. OLIVARI** concède la nécessité d'aménagement des milieux aquatiques pour réduire le risque inondation mais souligne également l'importance de la vie biologique et sa contribution pour répondre aux enjeux locaux.

**M. VAN LUNSEN** confirme la présence d'espèces aquatiques même dans les cours d'eau du massif des Maures qui subissent un assec estival et parfois même durant l'hiver. Leurs capacités d'adaptation font que ces peuplements sont capables de remonter plus en amont ou de s'enfouir pendant les étiages. Il souligne par ailleurs l'autre spécificité de fonctionnement des cours d'eau : les cours d'eau et leurs débordements permettent la recharge de la nappe alluviale de la Môle, utilisée pour l'eau potable.

**Mme SANDEL** s'interroge sur l'opportunité d'élaborer de façon conjointe au Contrat de rivière, un Contrat de baie.

**MM. MORISSE** et **VAN LUNSEN** expliquent ce choix de focaliser, au moins dans un premier temps, sur le Contrat de rivière et le Programme d'Actions de Prévention des Inondations pour gagner rapidement en opérationnalité. La protection et prévention des inondations reste la préoccupation majeure des élus et des administrés. Enfin, ils rappellent que la Communauté de communes a un service spécifiquement dédié au littoral et que des passerelles sont bien évidemment tissées avec le service cours d'eau.

**M. FRANCO** ajoute que les forêts du massif des Maures, principal réceptacle des cours d'eau, ont également un rôle à jouer dans le ralentissement des écoulements. Il souhaite que leur préservation soit inscrite dans les documents d'urbanisme.

**M. VAN LUNSEN** souligne là encore, l'existence d'un service dédié aux forêts au sein de l'intercommunalité. Il acquiesce sur l'importance de ces milieux, au même titre que les milieux agricoles, à la fois pour retenir les eaux en amont et ralentir les écoulements et par leur contribution au transport de sédiments. Enfin, il explique que l'ensemble des services de la Communauté de communes sont associés à la révision du SCOT qui vient d'être initiée.

**M. OLIVARI** illustre l'importance des forêts en expliquant qu'avec un mistral à 30 km/h, le barrage de la Verne pourrait brûler en seulement 6 heures.

---

**M. MORISSE** remercie les participants pour leurs échanges, invite les partenaires à signer officiellement le Contrat de rivière puis propose aux participants de partager un moment convivial autour d'un déjeuner.